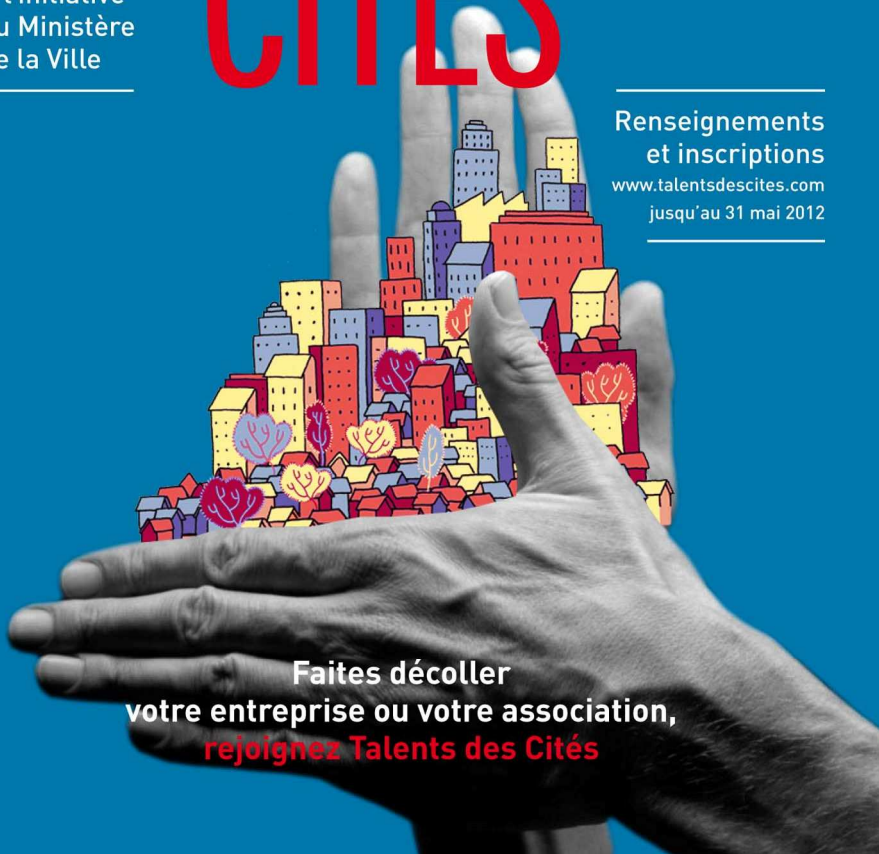


Talents des c!tés

2012 – 11^e édition



Talents
des
CITÉS 2012

À l'initiative
du Ministère
de la Ville

Renseignements
et inscriptions
www.talentsdescites.com
jusqu'au 31 mai 2012

Faites décoller
votre entreprise ou votre association,
rejoignez Talents des Cités



BGE - Concours Talents et Talents des Cités

Tél : 01 53 34 12 90 • e-mail : info@concours-talents.com

www.concours-talents.com • www.talentsdescites.com

Talents des c!tés

« *Richesse et dynamique des quartiers* »

Dans un contexte où l'image des cités ne s'améliore pas de façon spectaculaire, le concours Talents des Cités est une opération positive et concrète organisée par les plus hautes institutions de l'Etat et soutenue par les grandes entreprises françaises.

L'origine du concours *Talents des Cités*

Créé en 2002, *Talents des Cités* est un concours d'aide à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

En 10 ans, *Talents des Cités* est progressivement devenu un rendez-vous annuel de la création d'entreprise dans les quartiers, dont le point d'orgue est la remise des prix dans l'hémicycle du Sénat.

Un événement...

- initié par le ministère de la Ville et le Sénat,
- co-organisé par BGE et la Caisse des Dépôts,
- en partenariat avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (Acsé), la Société Générale, le groupe Casino, GDF Suez, la Fondation SFR, le groupe Safran, FinanCités, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Presse Quotidienne Régionale, le Club XXIème siècle, Public Sénat et France Télévisions.

Objectifs

- ✓ Valoriser les jeunes entrepreneurs des quartiers
- ✓ Favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté par l'insertion professionnelle et la création d'emplois
- ✓ Donner l'opportunité, à tous ceux qui souhaitent créer ou développer un projet, d'accéder à l'ensemble des soutiens à la création d'entreprise
- ✓ Créer et pérenniser des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville
- ✓ Modifier l'image des quartiers en valorisant tous ceux qui ont du talent.

BGE - Concours Talents et Talents des Cités

Tél : 01 53 34 12 90 • e-mail : info@concours-talents.com

www.concours-talents.com • www.talentsdescites.com

Talents des c!tés

Le concours *Talents des Cités* en chiffres :

- 375 créateurs d'entreprise récompensés en 10 ans et plus de 2000 emplois créés
- 21 concours régionaux et 1 concours national chaque année
- en 2011 : 307 dossiers d'inscription, 37 lauréats régionaux et 9 lauréats nationaux

Critères d'éligibilité

- *Catégorie Création* : destinée aux créateurs d'entreprises et d'associations (de moins de 40 ans) dont l'activité a été créée et développée entre janvier 2009 et avril 2012 sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ils doivent également avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise.
- *Catégorie Emergence* : destinée aux porteurs d'un projet, d'une idée (de moins de 40 ans) quel que soit son état d'avancement, dont l'installation est prévue sur le territoire français dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Calendrier 2012

- **2 janvier : ouverture des inscriptions en ligne et lancement officiel de la 11e édition du concours Talents des Cités**
- **31 mai : Clôture des inscriptions en ligne**
- **Juin : Jurys régionaux**
22 jurys régionaux choisissent une quarantaine de lauréats dans toute la France.
- **septembre : Jury national**
Le jury national du Concours *Talents des Cités* détermine le palmarès national et ses 10 lauréats, choisis parmi une quarantaine de lauréats régionaux.
- **fin septembre : Séance de coaching des lauréats**
La séance de coaching a pour objectif de préparer les lauréats nationaux à leur audition devant le jury d'honneur. Elle vise à les accompagner dans la formulation de leur parcours et de leurs savoir-faire. Une quinzaine de coaches, dirigeants d'entreprises, consultants et membres du Club XXIème siècle vont écouter, questionner et conseiller les lauréats afin de les préparer au mieux pour le jour J.

Talents des cités

- **2 jours avant la remise des prix : Jury d'honneur**

Le jury d'honneur désigne parmi les lauréats nationaux le Grand Prix *Talents des Cités* (jusqu'alors appelé le Grand Prix « *Talents des Cités* Espoir Banlieues ») et la Mention Spéciale (prix d'une valeur de 5000 euros chacun).

Le Grand Prix *Talents des Cités* récompense une démarche entrepreneuriale exemplaire et symbolise la réussite des entrepreneurs des cités. La Mention Spéciale *Talents des Cités* récompense une entreprise, un projet, présentant une dimension citoyenne exemplaire.

- **fin octobre : Cérémonie de remise de prix** (dans l'hémicycle du Sénat. Retransmission en direct sur Public Sénat)

POURQUOI S'INSCRIRE ?



**Pour un créateur d'entreprise ou d'association,
s'inscrire à Talents des Cités,
c'est tenter sa chance pour devenir lauréat et gagner :**

- une dotation régionale de **1 500 euros** (catégorie Emergence) ou **3 000 euros** (catégorie Création),
- puis une dotation nationale de **7 000 euros**,
- et peut-être enfin le « Grand Prix Talents des Cités » ou la « Mention spéciale » de **5 000 euros** (cumulatifs).

**Gagner Talents des Cités,
c'est aussi et surtout bénéficier d'un soutien
pour le développement de son entreprise, à commencer par :**

- bénéficier d'une campagne de communication vers le grand public ;
- élargir son réseau professionnel en intégrant le Club des anciens Talents des Cités ;
- avoir l'opportunité d'être parrainé par une entreprise partenaire ;
- gagner une reconnaissance et un label pour son entreprise/projet, reconnu et récompensé par de grandes entreprises, les institutionnels et tous les acteurs de la création d'entreprise ;
- bénéficier de formations, de séances de coaching, de partages d'expérience, d'échanges avec des chefs d'entreprises sur des problématiques communes, etc.

BGE - Concours Talents et Talents des Cités

Tél : 01 53 34 12 90 • e-mail : info@concours-talents.com

www.concours-talents.com • www.talentsdescites.com

Talents des c!tés

Contacts

Organisation :

Isabelle CADORET

Responsable du concours Talents des Cités - BGE

01 53 34 12 92 – cadoret@concours-talents.com

Presse :

Najette CHAIB

Agence The Desk

01 49 24 58 46 – n.chaib@thedesk.fr

*Portraits des lauréats sur www.talentsdescites.com
Photos et coordonnées disponibles sur demande*

BGE - Concours Talents et Talents des Cités

Tél : 01 53 34 12 90 ● e-mail : info@concours-talents.com

www.concours-talents.com ● www.talentsdescites.com

Talents des cités

ANNEXE

Chiffres-clés 2011 - 37 lauréats

Catégorie « Création » : 17 lauréats

- 6 créations en ZFU soit 35% des créations
- Age moyen : 32 ans
- 53% de femmes
- 18% ont un diplôme bac + 2 ; 12% ont un niveau bac +5 ; 35% ont un niveau bac +3/+4
- Statuts avant création : 47% demandeurs d'emploi ; 41% en activité
- Statuts : 41% en SARL, 29% en entreprise individuelle
- Emplois créés : 50 soit 3 emplois en moyenne
- Accompagnement BGE : 65% - Autres réseaux : 35%
- Double accompagnement : 47% des dossiers sont conseillés par plusieurs organismes
- Durée de l'accompagnement : entre 6 et 9 mois en moyenne
- Aides à la création / financements obtenus : 10 500 € en moyenne
- Moyenne des apports personnels : 11 000 € en moyenne
- Moyenne des emprunts bancaires : 12 000 € en moyenne

Les secteurs d'activité

- Services aux entreprises : 54%
- Services aux personnes : 23%
- Commerce : 23%

Catégorie « Emergence » : 20 lauréats

- 8 projets d'implantation en ZFU soit 40% des projets
- Age moyen : 30 ans
- 50% de femmes
- 65% de demandeurs d'emploi ; 30% en activité
- 20% ont un niveau Bac+2 à Bac+4 ; 35% ont un niveau Bac ; 25% ont un niveau Bac +5
- Accompagnement BGE : 50% - Autres réseaux : 50%
- Double accompagnement : 90% des dossiers sont conseillés par plusieurs organismes
- Durée de l'accompagnement : pour 35% d'entre eux l'accompagnement dure de 1 à 3 mois et pour 30% d'entre eux il dure plus de 9 mois.

Les secteurs d'activité

- Services aux personnes : 50%
- Commerce : 35%
- Services aux entreprises : 15%